



## Communiqué de presse

---

### **Site dédié CGT Fonction publique lié au Coronavirus/Covid-19**

La CGT Fonction Publique met en ligne, ce lundi 6 avril 2020, un site dédié concernant les droits et garanties des agents pendant la période liée au Coronavirus (<http://covid.cgtfonctionpublique.fr>), où se trouvent des informations, mais aussi des réponses à différentes questions que se posent les agents.

Il s'agit de questions/réponses autour de plusieurs rubriques sur la protection des agents (santé au travail, protection individuelle, droits en matière de sécurité et santé, droit de retrait, réquisitions...); droits et garanties des personnels (rémunération, carrière, contractuel, temps de travail, congés, autorisations d'absence, RTT, confinement, télétravail). Il traite également des libertés syndicales et publiques et de l'égalité professionnelle femmes/hommes.

Travaillées sur le terrain du droit et sur la base de notre expertise syndicale, ces réponses sont susceptibles d'évolutions rapides, du fait notamment de l'état d'urgence sanitaire, des ordonnances, des décrets, des pratiques et des spécificités professionnelles mais aussi de la jurisprudence d'ores et déjà existante.

Sont également mises en ligne : toutes les notes de la DGAFP (Direction générale de l'administration et de la fonction publique) sur les sujets liés au Covid-19 pour les salariés et employeurs ainsi que celles rédigées par les juristes (DLAJ) de la confédération CGT.

Un espace est ouvert, par rubrique, afin de permettre aux agents de poser des questions qui n'auraient pas trouvé de réponse.

Montreuil, le 6 avril 2020

Contacts presse :

- Jean-Marc CANON - 06 74 74 35 47
- Nicolas BAILLE - 06 62 30 45 61
- Jef LAIR - 06 72 89 73 80